

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 03 MAI 2018

DELIBERATION N°2018.00116

SOUTIEN AU CLUB DES ENTREPRENEURS DE L'ONDAINE - SUBVENTION 2018

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 26 avril 2018

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 48

Membres titulaires présents :

M. Denis BARRIOL, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc FAURE, M. Roland GOUJON, Mme Siham LABICH, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Marc PETIT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Jean-Marc THELISSON

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

RÉÇU EN PREFECTURE

Le 15 mai 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180329-D20180011610-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180515

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 03 MAI 2018

SOUTIEN AU CLUB DES ENTREPRENEURS DE L'ONDAINE - SUBVENTION 2018

L'essor économique de Saint-Etienne Métropole est le principal moteur de l'attractivité du territoire. La création d'un environnement favorable au développement de nos entreprises et à l'accueil de nouvelles activités est au cœur de la stratégie économique de la Métropole. Ainsi, Saint-Etienne Métropole propose d'accompagner le développement par la mise en place d'une offre de service de proximité, concrète et adaptée aux besoins de toutes les entreprises. Les partenariats constitués avec les associations d'entreprises participent pleinement à cet accompagnement des entreprises.

Créé en 1992, le Club des Entrepreneurs de l'Ondaine (CLEO) compte 110 adhérents et représente près de 1 600 emplois. Le club est constitué d'une animatrice et d'un Conseil d'Administration composé de 11 membres élus et de deux invitées permanentes partenaires. Le club a pour mission d'accompagner les entreprises de son territoire en créant un véritable réseau mais aussi en apportant un soutien constant et des solutions adaptés aux besoins de ses adhérents tout en les fidélisant.

CLEO a pour ambition de rendre les entreprises plus fortes en groupe plutôt que chacune de leur côté tout en gardant un bon relationnel avec ses adhérents.

Le partenariat entre CLEO et Saint-Etienne Métropole vise à la mise en place d'actions de sensibilisation, de promotion ou encore de prescriptions de services en direction des entreprises adhérentes à l'association ESTER (l'Est STéphanois En Réseau).

CLEO contribuera plus particulièrement aux actions et aux démarches qui portent sur les thématiques suivantes :

- Offre d'accueil des entreprises : identification de locaux et fonciers privés vacants. Communiquer en direction de ses adhérents sur la possibilité d'être accompagné dans le cadre d'un projet de relocalisation (immobilier/foncier) mais également informer sur les biens disponibles (ou prochainement disponible).
- Le design, vecteur d'innovation : informer et sensibiliser les adhérents sur les thèmes du design et de l'innovation, organiser des visites, des manifestations, mettre en place un « LAB du 3ème millénaire » (structure type laboratoire pour les entreprises du secteur, mettant en lien les savoir-faire et proposant des accompagnements divers en lien avec le design).
- L'emploi et le recrutement des entreprises : valoriser les filières et les métiers industriels dits en tension, favoriser les démarches concourant aux créations d'emploi et les recrutements des entreprises, identifier des entreprises pour être parrain dans le dispositif « 100 chances 100 emplois », améliorer la connaissance du monde de l'entreprise et de ses métiers en direction d'un public de lycéen et étudiants, mobiliser des entreprises pour répondre aux demandes de stages, d'apprentissage, d'alternance, de simulation d'entretien, de visites d'entreprises de jeunes candidats, rapprocher le monde de l'entreprise et les jeunes, mettre en relation entre les demandeurs d'emploi et les entreprises via GEO.

- Le développement durable : informer, sensibiliser les adhérents au développement durable sur les thématiques suivantes : les panneaux photovoltaïques, la sécurité électrique et la maîtrise de l'énergie. Organiser des réunions thématiques sur l'énergie et la transition énergétique.

Au-delà de ces démarches précises, CLEO relaiera les informations et les actions portées par Saint-Etienne Métropole de manière générale (économie sociale et solidaire, attractivité du territoire, commande publique, French Tech).

En complément de ce programme d'actions, CLEO poursuivra son action d'association d'entreprises en direction de ses adhérents en organisant des rencontres Inter-Adhérents, des visites d'entreprises, des conférences et des ateliers thématiques ainsi que des formations. Pour accompagner ses adhérents, CLEO propose également la participation à des salons professionnels et favorise l'activité en temps partagé via le Groupement d'Employeurs Ondaine.

Ces actions concourent également à la rencontre inter-entreprises et la meilleure connaissance du tissu économique local et des savoir-faire qui le compose. Afin de démultiplier cet objectif, CLEO cherchera aussi souvent que possible à s'associer aux autres clubs du territoire pour maximiser la connaissance inter-entreprises.

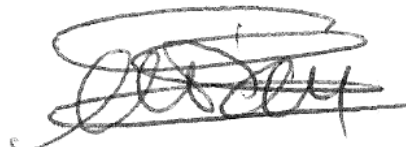
Tenant compte du contexte économique, financier et budgétaire des collectivités territoriales et considérant le programme d'actions 2018 de CLEO, Saint-Etienne Métropole propose une intervention financière à hauteur de 25 650 € en faveur de l'association CLEO.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement d'une subvention de 26 650 € à l'association CLEO et le projet de convention correspondant à intervenir pour l'année 2018,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et toute pièce nécessaire à la résolution satisfaisante de cette affaire,**
- **la dépense correspondante sera imputée à l'article 6574 du budget du développement économique (ligne SERV-SUBVASSOC) de l'exercice 2018.**

Ce dossier a été adopté à la majorité avec 1 voix contre.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU